

# **Discours d'inauguration de l'extension de la mairie et de la réhabilitation de la « maison zyber » le 30 septembre 2022**

Le philosophe africain Ahmadou Hampâté Bâ nous disait : « Il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va ».

Alors, avant de vous présenter les travaux d'extension de notre Mairie, je voudrais reprendre une page de notre histoire et du symbole que représente ce lieu qu'est la maison commune.

Si la question de la mairie ne se pose pas avant la création de la fonction de Maire, c'est à dire au moment de la Révolution française, il est bon de rappeler que la plupart du temps, c'est dans l'église que les habitants se réunissaient.

Dans ces conditions, il n'y a rien de surprenant à ce que la première « Mairie » soit effectivement l'église. Les registres de l'état civil étaient tenus par le clergé, d'ailleurs le rythme de vie de chacun passait par le baptême, la communion, le mariage et par les funérailles bouclant ainsi le parcours mais aussi le contrôle de vie...

La mairie lieu symbolique s'il en est, est aussi familièrement nommée « Maison communale » ou « Hôtel de ville ».

C'est en 1792 au lendemain de la révolution que chaque commune peut se doter de ce lieu.

En France, le processus de séparation de l'église et de l'Etat est instauré de fait en 1794 par la Convention nationale.

La fin du concordat en 1801 va déboucher sur la loi du 9 septembre 1905 portée par Aristide BRIAND, entérinant définitivement une appartenance laïque et républicaine du lieu.

Cette période correspond également au fondement du système éducatif français avec la naissance de l'enseignement public et laïque validé par les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886, qui établissent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes.

Vous comprendrez qu'il n'est pas ici question de vous faire un cours d'histoire ou de géopolitique, mais, plus d'imager mon propos puisqu'à travers tout le pays se construit des écoles où très souvent s'y accole la Mairie...

D'ailleurs, c'est à cette époque que les instituteurs, les maîtres dans le langage de l'époque, sont très souvent les secrétaires de mairie voire les Maires puisqu'ils possèdent l'instruction...

Si je voulais vous faire un peu sourire, c'est avec un évident plaisir que je vous parlerais de l'histoire des rivalités du curé PONOSSE et du Maire Barthélémy PECHUT à CLOCHERLE en BEAUJOLAIS ou bien encore de PEPONNE et DON CAMILLO pour nos voisins Italiens, mais ceci fait partie du pan de ma personnalité « perchée », ce dont je vous épargnerais.

La Mairie de SAINT – CYPRIEN a donc été créée peu ou prou sur ce même modèle. Il est fort surprenant, lorsque vous vous penchez sur des dossiers que nous pourrions qualifier de contemporains, de voir combien la trace écrite est diffuse, voire confuse...

Alors, il a fallu faire appel à la mémoire collective, qui, je viens de le vérifier est fragile et transposable. Certes, Loulou MERLAY, Henri FAURE et André LAURENT y ont participé mais la mémoire la plus exploitable reste celle de Madame RAYMOND qui fût institutrice et directrice de notre l'école communale... Elle est présente parmi nous et je vous demande de bien vouloir l'applaudir.

La première Mairie CYPRIENNOISE a été installée sur le site de notre groupe scolaire actuel les MAGNOLIAS rue Germaine ROBIN dans les années 1934 – 1935. Il semble que cette bâtisse ait fait l'objet d'une construction spécifique, elle a été détruite en 1970 afin de construire le groupe scolaire les Magnolias lui-même réaménagé et agrandi en plusieurs phases.

Le site de la Mairie actuelle abritait l'école enfantine et le logement de fonction des instituteurs. Dans les années 65, Madame REYMOND y a même habité avec son mari Paul RAYMOND, également instituteur.

La Mairie a subi divers aménagements, transformations, agrandissements en 1973, 1985 et 2010 améliorants ainsi les services à la population, le confort des agents, ou bien encore répondant aux courants de modernité mais aussi à la projection des élus.

Lors du précédent mandat 2014 – 2020, nous avons réfléchi à une distribution plus rationnelle des locaux, le renouvellement de la confiance des Cypriennoises et des Cypriennois en 2020, nous a permis de mener à bien ce projet dès le début de ce mandat.

Un constat demeure, la Mairie, est avant tout un lieu de service. Ce lieu doit être au plus près des attentes des administrés même s'il n'est pas luxueux, il doit être un lieu d'accueil confortable et de discrétion. C'est ce à quoi nous nous sommes attachés dans ce que je qualifierais de redéploiement fonctionnel.

La première décision, avec la volonté d'une nouvelle gestion des Ressources Humaines, a été l'installation de l'ensemble des agents sur le même niveau de travail au rez-de chaussée.

Nous avons donc aujourd'hui un total de 265 mètres carrés répartis en 8 espaces :

- L'accueil qui est le domaine de Madame Christine CHENEVARD.
- Le bureau du service comptabilité et ressources humaines, c'est l'ancien bureau du maire, il est occupé par 2 agents, Mesdames Céline VARNIER et Elisabeth PONOMAREFF.
- Le bureau du service urbanisme et communication géré par Madame Agnès HAYRAUD.
- Le bureau du responsable des services techniques, David DUGUET en est le maître des lieux
- Le bureau de notre Directeur Général des Services Monsieur Didier RODIERE qui nous a rejoint en juin dernier.
- La création d'un bureau équipé d'un poste informatique connecté, qui va permettre la mise en place d'un service que nous avons baptisé « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE ». Cet espace va accueillir une nouvelle prestation en direction des seniors de notre commune.

La disparition physique de certains services publics entraîne pour des seniors qui ne bénéficient pas d'un étayage familial de proximité, un isolement certain.

Nous nous devons d'y répondre... mais attention, il n'est pas question de se substituer aux dispositifs de droit communs, il se veut simplement une continuité du lien social.

Ce bureau servira également à l'accueil de services annexes (mutuelle intercommunale – services LOIRE FOREZ AGGLOMERATION- service social de secteur- rendez-vous avec les élus pour personne à mobilité réduite).

- Le bureau de police municipal séparé en deux lieux distincts

le premier qui est l'accueil et puis un espace confidentiel pour l'exploitation de la vidéo protection. Notre policier municipal Morad VIVIER travaille à 80% sur notre commune, et à 20% sur la commune de CRAINTILLEUX dans le cadre d'une convention de mutualisation. De même, des actions et opérations communes de police de proximité sont menées avec nos voisins de BONSON et de SURY le COMTAL.

- L'agence postale communale, qui a quitté son emplacement originel de l'espace la GARENNE pour intégrer les locaux de la Mairie afin de redonner du sens et de la cohésion à ce lieu municipal.

2 personnes à temps partiel couvrent une ouverture du lundi au vendredi de 8 h30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 H 30 et le samedi de 8 h 30 à 11 h 30 toute l'année, y compris sur les périodes de congé. Je suis tenté de dire continuité ou substitution au service public mais vous me connaissez, je ne le ferai pas.

Ces 2 agents Mesdames Dominique CHARPENTIER et Véronique VANTOUROUT auront également en charge l'animation de ce nouveau SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT NUMERIQUE. Elles travailleront uniquement sur rendez-vous et dans le cadre précis que je vous ai présenté.

La salle du Conseil Municipal qui est aussi la salle des mariages est restée sur le même format. Cependant, elle est maintenant accessible par une galerie qui vient d'être baptisée GALERIE NOVIA en référence au patois forézien qui veut dire marié... Vous pourrez donc entrer et visiter la Mairie en vous avançant par la galerie des mariés, la GALERIE NOVIA.

Dans le cadre de ce redéploiement, l'étage de la Mairie, est maintenant occupé par les élus.

Cet espace accueille, le bureau du Maire, les bureaux des adjoints, une salle de réunion ainsi qu'un lieu de repos et de restauration pour les agents.

Initialement lors de l'étude de cette opération de réaménagement de la Mairie, il avait été envisagé, afin de gagner de la superficie, d'utiliser le bâtiment jouxtant la Mairie.

Cette bâtisse dite « Maison ZYBER » du nom de la donatrice l'ayant cédée à la commune pour une somme symbolique, était utilisée par la section Peinture de l'association Cyprienne les « PRIMEVERES » qui occupait le rez de chaussée. Quant à l'étage un logement de type F3 était mis à la location.

En 2018, un arrêté de péril a été pris, aux vues du mauvais état général de ce bâtiment.

Fin 2020, nous avons lancé une consultation de plusieurs architectes afin de travailler sur l'extension de la Mairie et nous avons retenu le projet de Monsieur Jean Pierre BOURG de l'Atelier de la gare à MONTROND les BAINS.

Monsieur BOURG n'est pas présent ce soir, retenu par d'autres obligations, mais sachez que nous le remercions de sa collaboration et de ses idées qui nous ont fortement aidées dans la prise de décision.

Nous souhaitons donc dans un 1<sup>er</sup> temps étendre les services municipaux avec l'ajout de la Maison Zyber, mais annexer et faire communiquer ces 2 bâtiments posaient un certain nombre de problèmes techniques tout en générant des couts prohibitifs.

Il a donc été acté de réhabiliter la maison ZYBER en un logement de Type F5 sur 2 niveaux pour une surface de 90 m<sup>2</sup>. Cette réhabilitation satisfait aux normes RT 2020, elle est mise à la location depuis juin.

Vous comprendrez que la visite de ce lieu n'étant pas possible, vous pourrez cependant découvrir cette réalisation au travers d'un montage vidéo que vous visionnerez dans la salle du conseil municipal.

L'option que nous avons retenue a donc été de construire une surface sur la partie nord de la Mairie, pour y installer le poste de police municipal et l'agence postale.

Après cette présentation de la genèse de ces travaux, il faut maintenant que je vous parle finances, en quelques chiffres.

**L'extension de la mairie comprenant l'agence postale et le bureau de la Police Municipale** représentent un montant des travaux de 130 212 € HT

Subventionnés par :

- la Région dans le cadre du Plan de Relance à hauteur de 52 250 €
- l'Etat avec une dotation Soutien à l'Investissement Local pour 20 420 €
- le Département pour 31 500 €

Soit un total de 104 170 € ce qui représente une subvention à hauteur de 80 %

**Concernant la Maison Zyber** le montant des travaux s'élève à 117 280 € HT

Subventionnés par :

- l'Etat avec une dotation Soutien l'Investissement Local pour : 52 250 €
- le SIEL pour 11 250 €

Soit un total de 63 500 € ce qui représente une subvention à hauteur de 54 %

Ces investissements représentent une avance de trésorerie de 247 500 € HT soit 291 180 € TTC entièrement engagée sur un autofinancement communal dans l'attente de la perception des subventions.

Je tiens ici à remercier Madame Emilie PERRIN notre ancienne DGS, partie sous d'autres cieux professionnels, ainsi que Madame Céline VARNIER qui ont monté ces dossiers de subventions.

## Les entreprises ayant participées à ces travaux :

Comme contractualisé dans le plan de relance engagé par la région nous avons uniquement travaillé avec des entreprises locales.

Je remercie donc l'ensemble des corps de métier qui ont réalisé ce chantier avec sérieux et compétences... certes avec quelques retards dû en grande partie à la crise sanitaire... 2 ans de gestation, c'est long !

Je vous cite les entreprises ayant travaillées sur ce chantier :

BRANDMEYER	maçonnerie SAINT-CYPRIEN
AERO THERMI	climatisation- chauffage SAINT-CYPRIEN
PRESTIG'ELEC	électricité SURY LE COMTAL
THERMI TECH	chauffage SAINT-ETIENNE
GENEVRIER	menuiserie ANDREZIEUX-BOUTHEON
PUZZOLANTE	plaquiste – plâtrerie peinture SURY le COMTAL
TEI	étanchéité L'HOPITAL le GRAND
BOIBIEUX	carrelages et revêtements de sols VEAUCHE
ALU CONCEPT	menuiseries et ouvrants alu BONSON
ISOWECK	Isolation SAINT ETIENNE
DARNON EQUIPEMENT	ferronnerie SAINT-CYPRIEN
SARL CPS	basse tension - alarme ANDREZIEUX-BOUTHEON
SECURITAS	vidéo protection ANDREZIEUX-BOUTHEON

Enfin et pour terminer, nous vous invitons à découvrir le TOTEM interactif récemment mis en place devant l'entrée de la Mairie par la société ATDM. Cet outil connecté nous permet de gérer à distance l'ensemble de l'affichage légal, il permet également d'obtenir en toute sécurité un certain nombre de documents administratifs sous format numérisé par email. Outil intuitif et ludique, il permet 24 H sur 24 de disposer de toutes les informations en lien avec la commune.

J'arrive au terme de la présentation de cette réhabilitation et chose incongrue dans l'invitation que vous avez reçue, il est indiqué que vous pourrez découvrir la mise en lumière de la mairie et de l'église.

En cette période de sobriété énergétique, ce type de propos pourrait apparaître comme provocateur. Mais il n'en est rien puisqu'avec ce nouvel éclairage, nous sommes passés d'une consommation de 2900 Watts avec des projecteurs halogènes à aujourd'hui une consommation de 490 Watts avec un système LEDS, soit une consommation divisée par 6. Pour exemple l'ensemble de l'éclairage des 2 édifices correspond à la consommation de votre four familial !

En outre, il est gratifiant pour la population, que la mise en valeur de nos édifices communaux, soit la représentation de notre identité Cyprienne mais aussi l'appropriation de notre patrimoine commun.

Aux noms des Cypriens et de mon équipe municipale, je remercie très sincèrement l'ensemble de nos partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département ainsi que le SIEL (Territoire d'énergie de la Loire).

C'est par leur soutien financier mais aussi par l'accompagnement moral et par le respect commun qui nous lie que nous vivons dans une commune où le lien social, la convivialité et le bien vivre ensemble sont les maîtres mots.

Je remercie également Michelle BROSSIER Ajointe en charge des Bâtiments communaux ainsi qu'Éric DUCHIER Conseiller délégué en charge du suivi des travaux qui ont encadré cette opération.

Je vais faire une parenthèse dans le déroulé de cette cérémonie, profitant de votre présence pour honorer un de nos agents communaux qui vient aujourd'hui d'assurer sa dernière journée de travail au sein de notre collectivité.

Je sais que votre modestie n'a d'égale que votre gentillesse cher GEORGES je me permets de vous souhaiter une bonne retraite ...

**JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION ET DE VOTRE PRESENCE.**